NATIONS UNIES



Distr. GENERALE

TRANS/WP.15/162 4 septembre 2000

**Original: FRANCAIS** 

## COMMISSION I CONOMIQUE POUR L'EUROPE

## COMITI DES TRANSPORTS INTI RIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (Soixante-neuvième session, Genève, 13-17 novembre 2000)

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION 1

qui s'ouvrira au Palais des Nations, àGenève, le lundi 13 novembre 2000, à10 heures

## **IMPORTANT**

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté àla Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir àl'avance le formulaire d'enregistrement figurant àl'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

a) État de l'Accord TRANS/WP.15/2000/1/Rev.1

b) Protocole d'amendement de 1993

c) Accords particuliers TRANS/WP.15/2000/2
d) Notifications en application du marginal 10 599 TRANS/WP.15/2000/13

dy Notifications on application at malginar 10 555

3. Restructuration de l'ADR TRANS/WP.15/159/Add.1 àAdd.12 et rectificatifs

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre àla réunion munis de leur exemplaire des documents.

TRANS/WP.15/AC.1/80/Add.2 à

Add.9 et rectificatifs

TRANS/WP.15/161/Add.1

4. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR

a) Propositions diverses

TRANS/WP.15/2000/5 TRANS/WP.15/2000/6 TRANS/WP.15/2000/7 TRANS/WP.15/2000/8 TRANS/WP.15/2000/11 TRANS/WP.15/2000/14 TRANS/WP.15/2000/16 TRANS/WP.15/2000/17 TRANS/WP.15/2000/18

b) Véhicules-citernes

TRANS/WP.15/1999/15 TRANS/WP.15/1999/33 TRANS/WP.15/1999/48 TRANS/WP.15/1999/49 TRANS/WP.15/1999/51 TRANS/WP.15/2000/4 TRANS/WP.15/2000/9 TRANS/WP.15/2000/12 TRANS/WP.15/161/Add.2

TRANS/WP.15/2000/15

c) Partie 9 de l'ADR restructuré

5. Sécurité dans les tunnels routiers

TRANS/AC.7/2

 Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

ECE/TRANS/ADN/CONF/10 et -/Add.1 ECE/TRANS/133

- 7. Programme de travail
- 8. Elections
- 9. Questions diverses
- 10. Adoption du rapport

## NOTES EXPLICATIVES

Emploi du temps provisoire:

Mardi 14 novembre 2000:

Lundi 13 novembre 2000: Points 1, 2 et 3

Mercredi 15 novembre 2000: Points 4 b), 4 c), 5

Points 3, 4 a)

Jeudi 16 novembre 2000: Points 3 et 6 à9

Vendredi 17 novembre 2000: Point 10

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

# 2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

a) État de l'Accord

Trente-cinq États de la CEE sont Parties contractantes àl'ADR. La liste des autorités compétentes et leurs coordonnées figurent dans le document TRANS/WP.15/2000/1/Rev.1.

b) Protocole d'amendement de 1993

L'entrée en vigueur du Protocole portant amendement des articles 1 (a), 14 (1) et 14 (3)(b) de l'ADR, adopté à Genève le 28 octobre 1993 (Notification dépositaire C.N.448.1993-TREATIES-2) nécessite le dépôt d'instruments de ratification, acceptation, approbation ou adhésion, selon le cas, de tous les États Parties contractantes à l'ADR. À ce jour, il y a 24 États contractants au Protocole mais les onze États mentionnés ci-dessous n'ont toujours pas déposé les instruments en question :

Allemagne, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Lituanie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Ukraine et Yougoslavie.

## c) Accords particuliers

La liste récapitulative des accords particuliers n'est publiée qu'une fois par an (TRANS/WP.15/2000/2). Les Parties contractantes àl'ADR sont informées trimestriellement des nouveaux accords et des révocations. Les informations relatives aux accords multilatéraux (texte et liste des États contractants) peuvent être obtenues par INTERNET (<a href="http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm">http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm</a>).

d) Notifications en application du marginal 10 599

Une nouvelle notification a été communiquée par l'Espagne (TRANS/WP.15/2000/13).

#### 3. Restructuration de l'ADR

La liste des textes adoptés (documents TRANS/WP.15/159/Add.1 à -/Add.12 et TRANS/WP.15/AC.1/80/Add.2 à -/Add.9 figure dans le document TRANS/WP.15/161/Add.1, qui comprend également les modifications éventuelles. Le tableau A du chapitre 3.2 sera diffusé par le secrétariat après la session de la Réunion commune RID/ADR/ADN qui se tiendra à Berne du 11 au 15 septembre 2000. Le Groupe de travail devrait approuver définitivement les textes préparés par le secrétariat sur la base de ses décisions antérieures. Le secrétariat s'efforcera de publier un texte consolidé des textes adoptés sous forme de document informel.

Par ailleurs un groupe de travail devrait se réunir en septembre 2000 à l'invitation du gouvernement de l'Allemagne pour proposer un nouveau modèle de certificat d'agrément des véhicules (voir TRANS/WP.15/161, para. 66).

#### 4. Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

#### Propositions diverses a)

TRANS/WP.15/2000/5 (Allemagne) Marginal 10240 TRANS/WP.15/2000/6 (Allemagne) Marginal 2002(3) a) TRANS/WP.15/2000/7 (Espagne) Marginal 211 180 TRANS/WP.15/2000/8 (Allemagne

et Espagne) Marginal 10 500

TRANS/WP.15/2000/11/Rev.1

(Allemagne) Marginaux 41 414(2) et 52 403(1)

TRANS/WP.15/2000/14 (Allemagne) Marginal 91 105

#### b) Véhicules citernes

TRANS/WP.15/1999/15 (Allemagne) Marginal 211 127 TRANS/WP.15/1999/33 (Italie) Marginal 211 127 TRANS/WP.15/1999/48 (Allemagne) Marginal 211 127 TRANS/WP.15/1999/49 (Allemagne) Marginal 211 127 TRANS/WP.15/1999/51 (Allemagne) Marginal 211 127 TRANS/WP.15/2000/4 (Allemagne) Rapport du groupe de travail informel

TRANS/WP.15/2000/9 (Allemagne) Marginaux 21x100 et 21x127(5)

TRANS/WP.15/2000/12 (AEGPL) Marginal 21x233 TRANS/WP.15/161/Add.2

#### c) Partie 9 de 1'ADR restructuré

TRANS/WP.15/2000/15 (Italie) Remaniement de la Partie 9

#### 5. Sécurité dans les tunnels routiers

Le Groupe de travail souhaitera noter que le Comité des transports intérieurs a établi un groupe spécial multidisciplinaire d'experts sur la sécurité dans les tunnels (groupe TRANS/AC.7), qui étudie également la question du transport des marchandises dangereuses dans les tunnels. Une première session a eu lieu àGenève les 10 et 11 juillet 2000, et les prochaines sessions sont prévues pour les 10 et 11 octobre 200 0 et 19 et 20 mars 2001.

La documentation est disponible sur le site web de la division des transports <a href="www.unece.org/trans/main/itc/ac7.html">www.unece.org/trans/main/itc/ac7.html</a>). Le rapport de la première session est disponible sous la cote TRANS/AC.7/2. Certaines délégations ont informé le secrétariat qu'elles souhaiteraient faire une présentation des activités en cours au niveau international dans ce domaine.

## 6. Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Le Groupe de travail souhaitera éventuellement noter qu'une conférence diplomatique a adopté un accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures le 25mai 2000.

Le rapport de la Conférence a été diffusé sous la cote ECE/TRANS/ADN/CONF.10.

L'Acte final de la Conférence, la résolution adoptée par la Conférence et le texte de l'Accord et du Règlement y annexé ont été reproduits sous la cote ECE/TRANS/ADN/CONF/10/Add.1 (et TRANS/WP.15/AC.2/5 et -/Corr.1 pour les annexes A, B.1 et B.2 du Règlement annexé).

Le Groupe de travail notera que conformément àla résolution adoptée par la Conférence, déjàapprouvée en principe par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/133, par. 87) la réunion d'experts sur les Prescriptions européennes relatives au transport des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (WP.15/AC.2) deviendra dès 2001 une Réunion commune du Groupe de travail et des experts de la Commission centrale pour la navigation du Rhin et de la Commission du Danube, pour donner suite àcet Accord en attendant son entrée en vigueur.

L'Accord a pour l'instant été signé par six pays (Allemagne, Bulgarie, Croatie, Italie, République tchèque et Slovaquie) sous réserve de ratification.

## 7. Programme de travail

Le secrétariat présentera des propositions sur la question en cours de session.

### 8. Elections

Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, le Groupe de travail élira un Président et un Vice-Président pour 2001.

## 9. Questions diverses

## 10. Adoption du rapport

Conformément àl'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport de sasoixante-neuvième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



## OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

	Date:			
Titre de la réunion				
Délégation/Participant de (pays, or	ganisation ou agence)			
	<u> </u>			
Participant: Nom M. Mme Melle		Prénom		
Catégorie de participation				
Chef de la délégation			Observateur (organisation)	
Membre de la délégation		ONG		
Observateur (pays)		Autre		
	Particip	ation du / au		
du			au	
Dans quelle langue préférez-vous r	recevoir les documents			
Anglais	Français		Russe	
Occupation officielle: No de passepor		:	Valable jusqu'au:	
	]			
	J L			
No de télécopieur (l		· (Fax) :	Adresse E-mail:	
A desage officially normananta	<u>-</u>			
Adresse officielle permanente :				
Adresse à Genève :				
Adresse a Geneve .				
Accompagné par son conjoint	Oui	N	Von	
Nom du conjoint		Prénom		
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
A remplir lors de la délivrance de	la carte d'identité	Réservé au Servic	ce de sécurité	
Signature du participant :	T	<del> </del>		
Signature du conjoint :	†	No de la carte déi	livrée:	
Date:		Initiales du foncti	onnaire:	

